

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 27 septembre 2018**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 septembre à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. DETHOU – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO - MME DILLMANN - M. DOSE – MME GUENSER - M. HUET - M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA - MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. DETHOU MME SCHREIBER à M. VERGANCE M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Millery</i>	M. BERGEROT à MME LEPRUN (Faulx)
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Montenoy</i>	M. POINT

**N°15 – DB du 27/09/2018**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

**Convention de partenariat**  
**Véloroute 50 – L'Echappée bleue**

L'itinéraire cyclable « L'échappée bleue » (précédemment nommée Charles le Téméraire), inscrite au Schéma national vélo sous la numérotation V50, relie la frontière du Luxembourg à Lyon au fil d'un parcours de plus de 700 km en suivant la vallée de la Moselle, le Canal des Vosges et la Vallée de la Saône.

D'un point de vue de l'itinérance cyclotouristique, L'échappée bleue assure un maillage structurant sur un axe nord-sud en provenance de bassins fortement émetteurs de pratiquants (Benelux, Allemagne, Suisse) en croisant d'autres itinéraires cyclables européens ou nationaux.

Le long de la Moselle, la Saône et le Canal des Vosges, L'échappée bleue s'intègre dans une offre de mobilités et de loisirs fluvestres, où sont représentées l'ensemble

des activités pratiquées autour des voies navigables, et dans un cadre environnemental, patrimonial et culturel très riche.

Fortes de ce constat, les collectivités engagées dans l'aménagement et la valorisation de sections de la véloroute ont initié en 2017 une démarche partenariale visant à structurer L'échappée bleue et affirmer son positionnement dans l'offre nationale et européenne.

La forte dynamique a assuré le rapide avancement du projet et le premier comité de pilotage réuni le 21 novembre 2017 a installé le comité d'itinéraire au 1er janvier 2018 et désigné le Département de la Haute-Saône comme chef de file du comité d'itinéraire. Le comité départemental de la Haute-Saône nommé « Destination 70 » assure le portage financier de l'opération.

Le comité d'itinéraire a pour principal objectif la mise en œuvre d'un plan d'actions concerté pluriannuel 2018/2020 autour des dimensions Infrastructures et signalisation, Services et intermodalités, Communication et promotion, dont les principaux enjeux sont de :

- Renforcer la qualité des infrastructures et des équipements pour une offre plus qualitative.
- Densifier l'offre de services touristiques pour répondre aux besoins des clientèles.
- Accroître la renommée de l'itinéraire via des actions de promotion et communication auprès du marché français et étranger.
- Observer et analyser la fréquentation de l'itinéraire pour en évaluer le développement, mesurer l'efficacité des actions engagées, connaître et mieux répondre aux besoins des clientèles.

Conformément aux orientations prises lors du Comité de pilotage fondateur du 21 novembre 2017, les partenaires du comité d'itinéraire sont les collectivités concernées par la V50 : Régions, Départements, Métropoles et le cas échéant les intercommunalités maître d'ouvrage et/ou les organismes de tourisme si la collectivité le souhaite, ainsi que Voies Navigables de France (VNF). Seront également associés au comité d'itinéraire l'Etat à travers la DIRRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, l'Association Française pour le développement des Véloroutes et des Voies Vertes (AF3V), les Départements & Régions Cyclables.

Le Bassin de Pompey, en tant qu'intercommunalité maître d'ouvrage pour ses infrastructures cyclables localisées entre Lay-Saint-Christophe à Millery, est concerné par cet itinéraire.

Ce projet à large échelle entre en renfort de l'axe de développement du Bassin de Pompey lié à l'itinérance touristique. Cette coordination apportera une plus-value et aidera au déploiement sur le territoire d'une offre qualifiée et adaptée aux clientèles.

Il est proposé au Conseil Communautaire de contribuer aux travaux de structuration et de promotion de l'itinéraire V50 – L'Echappée Bleue, de signer la convention de partenariat triennal avec le Département de la Haute-Saône et Destination 70 ; ainsi que d'attribuer à Destination 70 une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2018.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la convention de partenariat Véloroute V50 – L'échappée Bleue pour la période 2018/2020.

**AUTORISE** le Vice-Président délégué à signer la convention jointe en annexe.

**DECIDE** d'attribuer à « Destination 70 » une subvention de 1 000 €.

**INSCRIT** les crédits nécessaires sur la ligne 95 65733 en décision modificative du budget principal 2018.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance  
le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGLIĆ

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20180927-15-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2018  
Date de réception préfecture : 03/10/2018